

Berne, le 24 octobre 1949.

A la Fédération suisse du tourisme,

B e r n e .  
Gurtengasse 6.

A la Société suisse des hôteliers,

Z u r i c h .  
Freiestrasse 88.

Messieurs,

Nous avons pris connaissance du mémoire que la Fédération suisse du tourisme a adressé le 27 septembre 1949 à M. Rubattel, conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique, au sujet des répercussions des dévaluations monétaires sur le tourisme et l'hôtellerie suisses, mémoire aux conclusions duquel la société suisse des hôteliers a déclaré souscrire.

Les problèmes nés de ces dévaluations sont d'intérêt général; ils concernent le Conseil fédéral comme tel et non pas l'un ou l'autre de ses départements. Aussi bien vos propositions nous ont-elles été soumises.

Le Conseil fédéral porte le plus grand intérêt aux problèmes du tourisme; il en connaît toute l'importance pour l'économie nationale. Après un examen attentif des mesures que vous préconisez pour parer aux effets des dévaluations de septembre 1949, il est à même de se prononcer sur deux d'entre elles, à savoir la création d'un "franc touristique" et l'introduction d'un système de compensation des changes, notamment en faveur de la Grande-Bretagne. Nous poursuivons l'étude des autres mesures proposées et vous donnerons notre avis en temps opportun.

Vous estimez que les deux mesures dont il s'agit ne porteraient pas atteinte à la tenue générale du franc, car elles seraient destinées à venir en aide à une seule branche particulièrement touchée de notre économie et qu'au surplus elles se limiteraient aux seuls touristes anglais.

Nous ne saurions partager votre avis. Ainsi que M. Nobs, Président de la Confédération, l'a déclaré au Conseil national le 27 septembre 1949, nous sommes fermement résolus à maintenir la parité actuelle du franc, cela dans l'intérêt général de notre population et de notre économie tout entière. Or, la création d'un franc touristique préférentiel ou, ce qui revient au même, la cotation de la livre sterling à un taux plus élevé en faveur d'une certaine catégorie de touristes, sont indiscutablement de nature à compromettre ces intérêts généraux.

La livre sterling vaut actuellement 12 fr. 24. En fixant son cours à 15.- fr., comme vous le proposez, ne serait-ce que pour une catégorie très limitée de touristes, nous nous écarterions, cela est certain, de la ligne de conduite que nous

nous sommes tracés. Nous sanctionnerions en fait la dévaluation du franc pour un secteur important de notre économie d'exportation. Compte tenu de la situation instable actuelle, nous ferions naître des doutes quant à notre volonté de maintenir la parité-or du franc, ce qui ne manquerait pas d'accroître les spéculations contre notre monnaie, tant en Suisse qu'à l'étranger. Au surplus, tout porte à penser que d'autres pays que la Grande-Bretagne, voire d'autres branches de notre commerce d'exportation, demanderaient à être mis au bénéfice des mêmes avantages. Le premier pas conduisant à une dévaluation générale dont nous ne voulons pas serait franchi.

A l'appui de votre requête, vous faites valoir que des mesures semblables à celles que vous envisagez auraient été prises en hiver 1934/35 pour soutenir le cours de la livre sterling. Ce parallèle n'est toutefois pas pertinent. Les dispositions prises en 1934/35 s'inscrivaient dans le cadre d'une campagne de propagande privée de l'hôtellerie suisse en Angleterre et consistaient à garantir le cours de la livre de 16.- fr., alors que sur le marché il oscillait entre 15 fr. 30 et 15 fr. 40. Les hôteliers intéressés et la Société suisse des hôteliers supportèrent à parts égales les frais relativement modestes de cette opération, alors que, pour notre part, nous avons autorisé le département de l'économie publique à ouvrir un crédit de 400 000.- fr. à titre de subvention unique en faveur de la Société suisse des hôteliers, subvention qui fut effectivement utilisée à concurrence de 173 823.- fr. La Banque nationale resta étrangère à l'opération dont le caractère essentiellement différent des mesures présentement en cause ressort très clairement du procès-verbal de notre séance du 5 novembre 1934. Ce document précise:

"Grundsätzlich sind sämtliche Mitglieder des Rates mit einer Hilfsmassnahme zur Belebung des Fremdenverkehrs durch die Gewährung von Erleichterungen an die in England wohnhaften Besucher schweizerischer Wintersportplätze einverstanden. Doch kann es sich keinesfalls um eine durch den Bundesrat, die Nationalbank oder andere offizielle Stellen gewährte Garantierung des Pfundkurses oder sogar um eine über den gegenwärtigen Stand dieses Kurses hinausgehende Höherwertung des Pfundes im Vergleich zum Schweizerfranken handeln. Das würde unter Umständen eine Gefährdung der schweizerischen Währung bedeuten und anderseits auch ein möglicherweise folgenschweres Präjudiz bilden, indem dann auch andere Wirtschaftskreise unseres Landes oder aber die Gäste aus andern Ländern als England ähnliche Begehren stellen könnten. Deshalb könnte die Subvention lediglich an den Hotelierverband abgeführt werden."

Bien que les mesures prises en 1934/35 eussent donc avant tout un caractère privé et que, surtout, les circonstances fussent tout autres qu'elles ne le sont aujourd'hui, elles ne manquèrent pas de susciter une certaine inquiétude; la presse étrangère parla de "deux monnaies en Suisse", et certains pays touristiques les qualifièrent de "dumping monétaire". En 1935, nous refusâmes de renouveler cette "action" notamment en raison de considérations d'ordre monétaire.

En bref, les avantages que le tourisme et l'hôtellerie suisses attendent des mesures préconisées seraient très loin de compenser les conséquences proprement catastrophiques - ainsi

- 3 -

s'exprime la Banque nationale - qui en résulteraient pour notre monnaie et, partant, pour l'ensemble de notre population et de notre économie. Aussi sommes-nous obligés de rejeter les deux propositions dont il s'agit.

Sans vouloir préjuger du sort de vos autres propositions qui, comme nous l'avons dit, sont à l'étude, nous tenons encore à relever que la situation née des récentes dévaluations est encore loin d'être stabilisée, que leurs conséquences sont à peine esquissées et que, dès lors, il ne faut rien précipiter. Une intervention prématurée risquerait d'arrêter les processus de normalisation en cours.- Rien ne permet de supposer à l'heure actuelle que le contingent de 1 million de livres sterling prévu pour les touristes britanniques désireux de passer leurs vacances en Suisse, ne sera pas intégralement utilisé. Tout porte à croire au contraire que, comme précédemment, il sera facilement épuisé. Si à l'heure actuelle, les touristes anglais paraissent hésiter à venir en Suisse, cela n'est guère étonnant. Leur réserve est naturelle en effet, après que l'on a intempestivement ébruité le projet de la Société suisse des hôteliers de créer un franc touristique préférentiel. Il convient de relever aussi que si la Grande-Bretagne n'avait pas dévalué, elle n'eût fort probablement pas été en mesure de maintenir le contingent global de 1 million de livres, de sorte qu'à tout prendre cette dévaluation est peut-être un moindre mal pour notre industrie touristique et hôtelière.

Nos négociateurs redoubleront d'efforts, tant en Grande-Bretagne que dans les autres pays, à l'effet d'obtenir l'attribution pour les touristes désireux de se rendre dans notre pays de contingents globaux et de quotes-parts individuelles de devises aussi élevés que possible.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordre du Conseil fédéral:  
Le chancelier de la Confédération,

Leimgruber.